

Commune de 01540 VONNAS

Nombre de Membres

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 21

Pour : 21

Date de la convocation : 29 octobre 2025

Séance du 4 novembre 2025

Délibération 2025 – 11-04- 04

L'an deux mil vingt-cinq le 4 novembre

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal en mairie sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain

RABUEL Claude

DESMARIS Elodie

BERTHOUD Françoise

DUCLOS Nathalie

YUKSEL Ufuk

GIVORD Jean-Louis

LAURENT Michèle

GABILLET Guy

PERROUD Marie-Françoise

THIBERT Karine

TRONCY René

DESRAYAUD Alexandre

MIGNOT Catherine

DUBOIS Françoise

GREGOIRE Cédric

NIZET Cécile

Secrétaire de séance : Karine THIBERT

Absent(e) excusé(e) : Serge DUMARAIS, Christian RAVOUX, Nadine TRESSELT, Jean-François CARJOT, Sébastien LEQUEUX, Caroline TROUILLOUX

Pouvoirs : Serge DUMARAIS donne pouvoir à Claude RABUEL, Jean-François CARJOT donne pouvoir à Alain GIVORD, Nadine TRESSELT donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD, Sébastien LEQUEUX donne pouvoir à Cédric GREGOIRE.

Objet : demande de subvention auprès du département pour l'équipement de la médiathèque

Signature

Le Maire

Alain GIVORD

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20251104-2025-11-04-04-DE
Date de réception préfecture : 05/11/2025

Objet : demande de subvention auprès du département pour l'équipement de la médiathèque

Madame Françoise BERTHOUD, Adjoint au Maire, expose au conseil municipal que nous pouvons bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental pour l'équipement de la médiathèque destinée à :

L'acquisition de mobilier

La création de nouveaux services / médiation numérique

La mise en place du Projet de tiers lieu

L'acquisition de boîte retour extérieure

Il vous est donc demandé de valider la sollicitation des subventions et le dépôt des dossiers par le maire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

AUTORISE le Maire à solliciter des subventions et déposer les dossiers.

AUTORISE le Maire à signer tout document pour la bonne mise en œuvre de la décision.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...

ET AFFICHAGE EN DATE DU

05 NOV. 2025

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Alain GIVORD

